

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h15.

Présences :

M. le maire  
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun  
Clément Gauthier  
Jeannot Marquis  
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous  
Johanne Thibault  
Josée Marquis

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Anick Hudon, est aussi présente par visioconférence à partir du bureau municipal. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

**RÉSOLUTION #2021-15**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Refinancement d'un montant de 9 300\$ relatif à un emprunt échéant le 8 février;
- 7) Rapport mensuel novembre 2020 suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée;
- 8) Allez en appel d'offres commun pour le service d'exploitation de l'eau potable et eaux usées;
- 9) Avis de motion et dépôt du projet de tarification du service incendie de la MRC de La Matanie;
- 10) Formation ADMQ-Élections municipale 2021-225\$;
- 11) Je dénonce que l'application du Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière;
- 12) Période de questions;
- 13) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-16**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JANVIER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 4 janvier 2021;

Il est proposé par Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-17**

## **APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par Josée Marquis et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de trois cent trente-neuf mille quatre cents soixante-sept et quarante-six cents 339 467.46\$ et les salaires payés au montant de neuf mille six et quarante-trois cent 9 006.43\$.

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de trois cent quarante-huit quatre cent soixante-treize et quatre vingt-neuf 348 473.89\$.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

### **RÉSOLUTION #2021-18**

#### **REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 9 300\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 8 FÉVRIER**

**CONSIDÉRANT QUE**, la Municipalité aura bientôt un refinancement d'un montant de 9 300\$ relatif à un emprunt échéant le 8 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**, le refinancement est inférieur à 100 000\$ et que vous n'avez pas d'autres besoins en financement, vous devez transiger directement avec votre institution financière. Le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000\$;

Il est proposé par Julien Ouellet d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon à signer le refinancement d'un montant de 9 300\$ pour trois ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION #2021-19**

#### **RAPPORT MENSUELLE NOVEMBRE 2020 SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE**

Il est proposé par Josée Marquis de prendre acte du rapport mensuelle de novembre 2020 suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION #2021-20**

#### **ALLEZ EN APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LE SERVICE D'EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec la firme Nordikeau pour l'exploitation et les opérations des stations d'eau potable et des eaux usées se termine le 31 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un intérêt avec certaines municipalités d'aller en appel d'offres regroupé pour les services professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Félicité s'est proposé pour préparer l'appel d'offres, la publier sur le SEAO et faire l'ouverture des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à remettre à la municipalité de Sainte-Félicité ses besoins pour l'exploitation et les opérations de ses stations de production d'eau potable et stations d'épurations des eaux usées pour la préparation du devis et l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accepte de payer la répartition des frais pour l'exécution des démarches;  
**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR : JOHANNE THIBAULT

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes)

**QUE** le Conseil municipal autorise la municipalité de Sainte-Félicité à préparer tous les documents nécessaires pour aller en appel d'offres regroupé pour l'exploitation et les opérations des stations de production d'eau potable et stations d'épuration des eaux usées.

**QUE** la durée du contrat devra être du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2026 (5 ans).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Un avis de motion est donné par Johanne Thibault qu'à la prochaine séance du conseil il y aura adoption d'un règlement 2021-02 pour modifier le règlement 2014-05 sur les interventions du SRSI de la MRC de La Matanie.*

**RÉSOLUTION #2021-21**  
**FORMATION ADMQ-ÉLECTIONS MUNICIPALE 2021-225\$**

**CONSIDÉRANT QUE**, au-delà de la formation offerte par le DGEQ, cette classe virtuelle, animée par un directeur général d'expérience, vous permettra d'en apprendre davantage sur les pratiques à favoriser, par exemple comment bien préparer les candidats pour améliorer vos chances que tout se déroule bien. Mieux on est informé, mieux on peut performer! Cette formation ne remplace pas celle du DGEQ, mais se veut plutôt complémentaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Clément Gauthier et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à cette formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Selon l'article 938.12 du Code Municipal la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que l'application du Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION #2021-22**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 janvier 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Roland, maire

\_\_\_\_\_  
Anick Hudon, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière